

## COMMUNIQUE DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES APPEL ÀVIGILANCE À L'EGARD D'OFFRES ILLEGALES D'INVESTISSEMENTS DANS DES PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS PAR DES ENTITES NON REGLEMENTEES

La Banque Centrale des Comores (BCC) alerte le public de la recrudescence, sur les réseaux sociaux, d'offres illégales d'investissements dans des produits et services financiers provenant d'entités non agréées et non autorisées.

Ces entités, telles que « Gobal Investissement », « Comores Investissement » et « Global Africa Finance » sur les réseaux sociaux utilisent des comptes de messagerie privée et instantanée piratés, pour diffuser un certificat d'exercice frauduleux et des offres très attractives avec des rendements anormalement élevés en un temps record via des transactions de mobile money.

Ces offres très attractives sont en réalité des opérations de cyber-escroquerie. La BCC appelle donc la population à faire preuve de prudence en appliquant quelques mesures de vigilance :

- ➤ Se mésier des publications et annonces proposant des offres d'investissement avec des rendements irréalistes (très élevés, rapides et sans risque);
- ► Vérifier si les entités proposant ces produits et services financiers sont autorisées par la BCC en consultant sur le site « <a href="www.banque-comores.km">www.banque-comores.km</a> » la liste des institutions financières agréées et autorisées.
- ► En cas de doute sur l'identité et le statut réglementaire de ces entités, les épargnants ou investisseurs sont invités à contacter la BCC par courriel à l'adresse suivante : secretariat@banque-comores.km;
- Ne pas communiquer vos éléments d'identification (identité, n° de téléphone, mail, adresse physique, n° de compte bancaire, etc.) à des acteurs et des sites inconnus ou douteux ;
- Ne pas cliquer sur des liens dont vous ne connaissez pas l'expéditeur ou dont le contenu du message reçu vous paraît douteux.
- ► Ne pas céder aux messages vous incitant à faire rapidement des versements, des transferts ou des virements ;

Enfin, dans le cadre de la protection des épargnants, la BCC informe le public qu'elle s'engage aux côtés des autorités d'enquête et de poursuite pénale à poursuivre les auteurs de ces opérations de cyber-escroquerie.

Fait à Moroni, le 25 mars 2024